



Assemblée primaire du 13 juin 2022

lundi 13 juin 2022 • 19:00 – 20:00 | Salle polyvalente de St-Luc

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle polyvalente de St-Luc, sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h00 en adressant des paroles de bienvenue à l'assistance et aux élus parlementaires, rassemblant 40 personnes, membres du Conseil municipal et la secrétaire exclus.

Le Président rappelle que cette assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs.
2. Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2021
3. Message du Président.
4. Comptes 2021
 - 4.1. Présentation des comptes 2021 de la Commune d'Anniviers.
 - 4.2. Rapport des vérificateurs des comptes.
 - 4.3. Approbation des comptes.
5. Présentation et approbation du règlement communal sur les cimetières
6. Divers.

L'assemblée approuve l'ordre du jour. 

Le Président, après avoir ouvert l'assemblée, nomme les **scrutateurs**, à savoir Messieurs Jean-Marc Savioz et Corentin Zuber.

2 Présentation et approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2021 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis quelques mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, Mme Sophie Zufferey, Secrétaire municipale, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du condensé des principales décisions prises, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité. 

3 Message du Président

Le Président commence par remercier les collaborateurs de la Commune qui sont une centaine pour environ 80 emplois à plein temps. Ce nombre est stable avec un renouvellement de 5 à 10% par année en comptant les départs à la retraite.

Il aborde ensuite un point lié aux nouvelles lois.

L'évolution des législations et surtout leur application de plus en plus stricte, imposent toujours plus de rapports et de compétences spécialisées et diminuent fortement les compétences décisionnelles des communes.

Il est demandé aux parlementaires de simplifier les lois, pour permettre aux autorités exécutives, en collaboration avec les services concernés, de trouver les solutions les plus adaptées. Une coordination constructive et une pesée des différents intérêts permettront aux communes de poursuivre un développement mesuré dans le respect de l'environnement.

En matière d'énergie, il est relevé que les revenus liés aux activités hydroélectriques constituent une importante manne financière pour la Commune, qui lui permettent de faire face aux nombreuses problématiques de financement liées aux caractéristiques de notre Municipalité.

La Commune d'Anniviers détient des participations dans les Forces motrices de la Gougra qui lui permettent notamment d'obtenir des revenus issus de la vente d'énergie. Dans le but de limiter au maximum le risque de prix sur ces ventes, la Commune a mandaté la société Oiken depuis plusieurs années, afin de couvrir les ventes futures. Ce mécanisme, largement utilisé dans le secteur public comme privé pour se prémunir contre les variations de marché, a notamment permis à la Commune de préserver plus de CHF 1'000'000 de revenus lors de l'effondrement des prix de l'électricité au début de la pandémie. Les instruments financiers utilisés ne permettent cependant pas de se prémunir contre une diminution des quantités produites. Des incidents techniques survenus l'année dernière ont diminué la capacité de production des aménagements. En parallèle à cela, à partir de la fin de l'été dernier, les cours boursiers de l'électricité se sont envolés de manière historiquement haute et de manière totalement imprévisible. Oiken s'est donc trouvé contraint d'acheter de l'énergie sur les marchés à un prix bien plus élevé que celui auquel il avait vendu cette énergie quelques années auparavant, générant un manque à gagner de près de CHF 1.4 million et la constitution d'une provision pour risques de CHF 750'000. Ce phénomène nous a conduit à revoir et à adapter la politique de couverture des risques, afin d'intégrer les importants changements du marché de l'électricité où la volatilité a extrêmement augmenté.

Enfin, le Président informe l'assemblée de la signature d'un pacte d'amitié avec la Commune de Naters. Il ne s'agit pas d'un jumelage, mais de la volonté d'organiser des échanges pratiques entre les deux communes sur des sujets et problématiques partagées comme les dangers naturels et le tourisme.

Le premier objectif consiste à favoriser le bilinguisme des jeunes. Les deux directeurs d'écoles sont déjà en contact pour faciliter les échanges et les administrations ont également avisé les entreprises dans le but de générer des liens entre formateurs et ainsi faciliter des échanges linguistiques pour les apprentis. Les entreprises sont invitées à répondre positivement au formulaire communal, car cela permettra d'offrir davantage de possibilités à un apprenti de passer 2-3 semaines de stages dans une entreprise similaire à la sienne dans le Haut-Valais.

4 Comptes 2021

4.1 Présentation des comptes 2021 de la Commune d'Anniviers

Mme Danièle Zufferey présente les comptes de l'année 2021 qui font apparaître de bons résultats.

Elle tient tout d'abord à rappeler le contexte dans lequel la Commune se trouvait lors de l'établissement du budget 2021. En effet, en automne 2020, la pandémie faisait rage et dans l'incertitude de l'impact que celle-ci aurait sur l'économie de la vallée. Il était donc difficile de prévoir des résultats favorables, raison pour laquelle le Conseil municipal avait décidé de faire accepter un budget 2021 prudent et déficitaire.

Elle présente donc les principaux éléments des comptes 2021 de la Commune d'Anniviers, dont les résultats sont les suivants :

*Résultat **avant** amortissements comptables*

Marge d'autofinancement = CHF 6'100'618

Ces résultats sont dus principalement à des revenus plus élevés que prévus (l'encaissement de CHF 2.3 mio supplémentaires provenant des recettes fiscales par rapport à ce qui était prévu dans le budget) et des charges maîtrisées (les actifs ont été réévalués en 2020 ce qui a permis de diminuer les amortissements à effectuer en 2021 et la Commune a pu effectuer d'importants investissements).

*Résultat **après** amortissements comptables*

Excédent de revenus (bénéfice) = CHF 17'669

D'importants amortissements effectués sur le patrimoine administratif dans les comptes 2021 ont permis de diminuer les amortissements ordinaires à effectuer de plus de CHF 576'000.-. Etant donné que la marge d'autofinancement était plus élevée que prévu et vu le volume important d'actifs à amortir, il a été décidé de procéder à un amortissement complémentaire de CHF 1.1 mio.

Compte des investissements

Investissements nets = CHF 7'581'291

Le montant des investissements nets réalisés en 2021 représente la moyenne des investissements faits sur les 5 dernières années.

En 2021, des investissements pour un montant total de CHF 12'794'000.- brut ont été réalisés, ce qui représente 84 % du budget prévu.

Certains projets comme la route des Landoux ou la traversée de Zinal ont avancé plus vite que prévu et d'autres investissements tels que la construction du terrain de football ont pris plus de temps.

Financement et endettement/fortune

Insuffisance de financement = CHF 1'480'673

La marge d'autofinancement ayant été meilleure que prévue, cela a permis de réduire l'insuffisance de financement qui avait été budgétisée, de CHF 5'546'000.- à 1'481'000.-.

La Commune passe d'un endettement net de CHF 1'126'000.- à 2'221'000.-. Le nombre d'habitants restant stable, l'endettement net par habitant se monte à CHF 810.-, ce qui est toujours considéré comme "faible".

Comptes autofinancés

Les différences sur les comptes autofinancés sont portées au bilan conformément à l'Ordonnance en vigueur. La situation des comptes à l'actif et au passif au 31.12.2021 s'élève à :

- Réseau d'eau potable -424'978
- Réseau des égouts -1'398'127
- Gestion des déchets 62'287

Au vu des chiffres mentionnés ci-dessus, il est constaté que la provision sur les égouts continue d'augmenter afin de permettre principalement la rénovation future de la station d'épuration.

La provision sur les réseaux d'eau potable a légèrement augmenté en 2021. L'avance faite à la gestion des déchets sera vraisemblablement annulée dans les délais fixés à l'art. 58 de l'OGFCo.

Indicateurs financiers

A l'exception du degré d'autofinancement, l'ensemble des indicateurs financiers conservent la note maximale soit « Très bien ». Le degré d'autofinancement présente cette année encore la note « Bien ». Les critères d'attribution des notes changeront dans les comptes de l'exercice 2022 avec l'introduction des normes comptables MCH2. En effet, la qualification des résultats sera différente et plus restrictive.

Compte de fonctionnement

Mme Danièle Zufferey fait part de quelques observations sur le compte de fonctionnement.

Administration générale :

Ne suscite aucun commentaire

Sécurité publique :

La création de l'APEA intercommunale de Sierre, Anniviers et Noble-Contrée a généré un dépassement de CHF 70'000.- sur les coûts prévus. Un dépassement est également attendu pour 2022. Par ailleurs, l'engagement de deux agents de police a eu lieu en décembre. D'où une non "consommation" du budget de CHF 94'000.-.

Enseignement et formation :

Ne suscite aucun commentaire

Culture, loisir et culte :

L'introduction d'un logiciel de contrôle des heures a généré une augmentation des imputations internes de CHF 445'000.- sur ce dicastère, relatives surtout aux travaux effectués sur les chemins pédestres. La construction de l'Espace bien-être à St-Luc n'ayant pas été terminée, il n'a pas été procédé aux amortissements y relatifs, d'où une différence de budget de CHF 571'000.-. Il a également été constaté une diminution des entrées à la piscine de Zinal par rapport à l'année 2020, due au COVID-19.

Santé :

Ne suscite aucun commentaire.

Prévoyance sociale :

La Commune a participé aux pertes financières des homes dues au COVID-19, conformément à la décision du Canton, pour un montant de CHF 63'000.-.

Trafic :

Les imputations sur les chemins expliquées ci-dessus, diminuent les charges de ce dicastère de CHF 442'000.-. Les amortissements complémentaires de 1.1 mio ont été effectués sur les subventions cantonales d'investissement sur les routes, d'où l'augmentation des charges. Il

est également noté l'augmentation des revenus des parcomètres de CHF 462'000.- suite à l'introduction des nouveaux tarifs, mais aussi l'augmentation de la fréquentation et ce, malgré la pandémie.

Environnement :

Il est constaté une augmentation des charges relatives à l'entretien des cours d'eau de CHF 103'000.- ainsi que des honoraires liés à l'adaptation du PAZ pour CHF 86'000.-.

Economie publique :

Des bons ont été offerts à la population (domiciliés et résidents secondaires) pour un montant de CHF 166'000.- afin de favoriser la reprise des activités du secteur "hôtellerie et restauration" durant l'été 2021.

Il a été constitué une provision à hauteur de CHF 750'000.- pour la perte liée à l'énergie, les contrats ayant été passés durant les trois dernières années.

Il est également constaté une augmentation des revenus des mini centrales de CHF 251'000.-.

Finances et impôts :

Une augmentation sur les impôts de CHF 2.3 mio.

Charges de fonctionnement

Le trafic et la protection et aménagement de l'environnement génèrent plus d'un tiers des charges de fonctionnement de la Commune. Dans l'économie publique, se trouve le versement des taxes touristiques reversées à Anniviers Tourisme.

Revenus de fonctionnement

Les 3/4 des revenus de la Commune proviennent des dicastères finances et impôts ainsi que des revenus procurés par l'énergie.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les investissements effectués dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

M. Vincent Theytaz aborde les investissements consentis dans les infrastructures communales, à savoir :

- L' *Espace bien-être à St-Luc* , dont le montant d'investissement 2021 est de CHF 1'993'593.-.

Les travaux arrivent à échéance avec une fin prévue à la mi-juillet 2022. Les dernières réalisations vont se porter sur l'alimentation électrique entre la réception et l'Espace bien-être à proprement dit. Avec ce montant d'investissement réalisé en 2021, nous restons dans le budget validé en Assemblée primaire du mois de juin 2021, à savoir un montant de CHF 5'800'000.-.

- Un investissement de CHF 988'947.- a été fait dans le cadre de la *rénovation de la cantine scolaire*.

Pour rappel, il s'agissait là de transformer l'espace qui servait à préparer les collations en véritable cuisine scolaire et d'agrandir le réfectoire. Les travaux ont débuté le 21 juin 2020 et se sont terminés pour la rentrée scolaire d'août 2021. L'Assemblée primaire avait approuvé en séance du mois de juin 2021, un crédit complémentaire de CHF 830'000.- pour un projet total de CHF 1'900'000.-.

- Pour ce qui est de la *nouvelle structure d'accueil* , la Commune a investi dans les études d'avant-projet du bureau d'architecture pour un montant de CHF 37'358.-.

M. David Zufferey donne à son tour des informations sur les investissements réalisés dans ses dicastères, notamment :

- *Le terrain de football à Vissoie*, dont l'investissement net s'élève à CHF 281'434.-, après déduction
 - des subventions du Fonds d'aide aux victimes de dommages non assurables
 - d'un montant de l'assurance en lien avec les anciens vestiaires et l'éclairage
 - de divers dons, notamment le Fonds du sport, l'UEFA, l'Association valaisanne de football ainsi que la participation des entreprises ayant œuvrées dans la rivière pour les travaux d'urgence.

Les travaux arrivent à terme et le terrain sera opérationnel dès le 15 juillet 2022. Les travaux de finitions sont en cours avec notamment la pose des filets de protection autour de l'enceinte. A noter que la Commune est dans l'attente d'une réponse de la FIFA.
- *Un véhicule d'intervention (camion échelle)* pour lequel la Commune compte un investissement net de CHF 410'544.-.

Le nouveau camion échelle été inauguré à Vissoie le 3 juin dernier. La participation cantonale se monte à 43%. Ce nouvel outil remplace les vieilles échelles remorquables obsolètes et plus aux normes actuelles et permet au CSI d'accroître son efficacité en cas d'événement sur des bâtiments élevés, mais permet aussi des opérations de sauvetage. Une collaboration étroite est en place depuis une année avec les CSI de Sierre et Montana pour l'organisation de cours, l'achat de matériel et l'appui lors d'interventions. Des lors, ce camion pourrait être appelé en renfort dans le district si nécessaire.
- Dans le cadre des *travaux de la Navizence suite aux crues 2018*, les investissements ont continué en 2021 pour un montant de CHF 99'423.-.

Les couts 2021 concernent principalement :

 - une provision sur des mesures préfinancées par les FMG pour des projets de sécurisation et dont une partie sera refacturée à la Commune lorsque les projets finaux auront été autorisés
 - les études en lien avec les 3 lots de sécurisation de la rivière. Ces 3 projets ont fait l'objet d'un préavis des services du Canton et de la Confédération en début d'année et les bureaux travaillent maintenant sur les projets d'ouvrage qui seront mis à l'enquête cette fin d'année.
- Dans le cadre de la *correction des eaux*, ce sont CHF 115'579.- d'investissement net qui ont été dépensés.

Ils concernent :

 - la première étape de la sécurisation du torrent de Prapane, voisin du terrain de football dans le secteur des Landoux à Vissoie
 - des études en lien avec la sécurisation du torrent de Creté d'Avoin entre Grimentz et St-Jean
 - des travaux d'entretiens de divers torrents
- Dans le dicastère des protections avalanches et éboulements, c'est un investissement net de CHF 95'608.- qui a été réalisé dans le *projet de défense Tsampétros 2*, au-dessus de la route cantonale à la sortie de Vissoie en direction Sierre, avec la pose de filets pare pierres.

- Concernant l'aménagement du territoire, dans le cadre du *projet régional de compensation des Plats de la Lée à Zinal*, les investissements 2021 ont concerné la fin des travaux de mise en défens du Bas Marais des Teinsons, ainsi que le début des aménagements piscicoles aux alentours de la Tzoucdana. Au total 5 mesures devisées à CHF 945'000.- et subventionnées à 90% par le Canton, seront réalisées durant ces prochaines années dans le cadre de ce projet. La participation de privés concerne un versement des FMG dans le cadre de mesures de compensations qui ont été affectées aux travaux 2021.
- *Pour ce qui est du déplacement de la route des Landoux*, nécessitée par l'implantation du terrain de foot est terminée, celui-ci a représenté un investissement net de CHF 1'365'070.-.
Seule une dernière couche d'enrobé sera ajoutée lorsque les travaux du terrain seront terminés.

Mme Sonia Martin apporte les précisions suivantes liées à ses dicastères, à savoir :

- *Itinéraires de mobilité et de loisirs.*

La Commune d'Anniviers a subventionné la rénovation du Chemin des planètes à St-Luc en 3 étapes. L'exercice 2021 comprend la dernière d'entre elles pour un montant de CHF 40'485.-, selon le compte rendu de la Société du Funiculaire St-Luc/Chandolin S.A. Cette subvention a permis de consolider la rénovation de la Tsigère des planètes à Tignousa en vue de l'installation du planétarium et l'exposition sur la conquête de l'espace.

En matière d'itinéraires de mobilité et de loisirs, le Service cantonal a approuvé l'été dernier le plan d'homologation présenté par la Commune. Il a pour but de différencier les parcours VTT des chemins pédestres, afin d'assurer une utilisation sereine pour les usagers. Il détermine également les itinéraires communaux principaux pour une meilleure lisibilité touristique. Dans un futur proche, plusieurs itinéraires VTT seront intégrés au plan cantonal « Valais Alpine Bike ».

En ce sens et sur la base de la planification financière établie, le service municipal de la voirie a entrepris plusieurs actions dont :

- L'élargissement de l'itinéraire reliant Grimentz à Mottec, qui permettra le double usage estival (piéton / e-bike) et l'hiver la pratique du ski de fond.
 - Le marquage de la descente de la Corne de Sorebois au barrage de Moiry qui libérera le chemin pédestre actuel et profitera aux adeptes du VTT cross.
Enfin, une solution a été trouvée pour relier le secteur e-bike de St-Luc à celui d'Ayer via Copaté-Les Moyes et d'avancer sur le projet E-bike tour d'Anniviers.
- *Protection et aménagement de l'environnement.*

L'extension du réseau d'eau potable, d'eaux usées, d'égouts et séparatifs a été mise en œuvre simultanément avec les différents projets des routes communales dont au Grévé à Chandolin, au Râha à Grimentz, aux Landoux à Vissoie ainsi qu'à la traversée de Zinal. Le coût total s'élevant à un peu plus de CHF 330'000.- comprend également la réfection du réseau entre Fang du milieu et Fang d'en-bas, effectuée lors des travaux de terrassements destinés à la fibre optique et à l'éclairage.

L'étude pour la modernisation de la STEP a abouti. Cependant, à la demande du Service de l'environnement, des études complémentaires ont été effectuées pour l'évacuation des eaux pluviales et la mise à niveau de la zone de dépotage. Ces mesures additionnelles n'ont cependant pas engendré une nouvelle mise à l'enquête. La réalisation du projet est lancée.

- *Véhicule du trafic.*

Pour un montant de CHF 174'583.- le service de voirie s'est équipé d'un véhicule Meili 1300 muni d'une fraiseuse et d'une saleuse pouvant s'actionner simultanément. Le gabarit et la facilité de maniement de l'engin assure le déneigement des trottoirs ainsi que des routes et ruelles étroites. Son pont permet entre autres le transport du réservoir servant à l'arrosage des fleurs dans les villages et au nettoyage des ruelles et trottoirs.

M. Vincent Massy aborde les investissements suivants :

- *Routes cantonales*

Un investissement global de CHF 3'266'000.- a été fait par l'Etat du Valais au travers du Service de la mobilité. Cette somme a été investie principalement à la sortie des villages de Mayoux et Saint-Jean, la sécurisation de la route des Morasses, la correction du virage à la sortie d'Ayer, le pont à l'entrée de Zinal et les travaux préparatoires sur la route de la vallée, surtout au creux des Pontis. Des travaux conséquents, pour CHF 1.6 mio, ont été entrepris sur la route Pinsec-Vercorin en vue de la fermeture de cette année.

Pour information, les travaux du pont du creux des Pontis et de Bearegard se déroulent comme prévu et le planning sera tenu pour une réouverture prévue au 15 juillet 2022.

La part communale pour l'ensemble des investissements consentis par l'Etat du Valais se monte à CHF 546'866.-.

- *Routes communales*

Les principaux investissements ont été réalisés sur le dernier tronçon de la traversée de Zinal, la route de Grévé à Chandolin, des Râhas à Grimetz et la route des Landoux.

- *Bornes électriques*

Une planification sur le moyen terme a été mise en place pour l'équipement de nos parkings en bornes électriques afin de satisfaire la demande croissante de nos concitoyens et de nos hôtes.

- *Place camping-cars, à Chandolin*

Soucieux de l'accueil de nos visiteurs mobiles, une nouvelle place pour les camping-cars a vu le jour à l'entrée de Chandolin, dont l'investissement se monte à CHF 49'402.-.

Mme Danièle Zufferey termine avec les investissements réalisés dans l'agriculture, à savoir :

- *Remise en eau du Grand Bisse et du Bisse Roux à St-Luc*

Les travaux de remise en eau du Grand Bisse à St-Luc, ont été terminés à l'automne 2021, soit 2.4 km de bisse.

Il permet l'irrigation de 12.4 ha de terrain agricole. C'est également un atout touristique non négligeable pour la région de St-Luc. Cette rénovation a été financée par des subventions fédérales et cantonales. En collaboration avec la Bourgeoisie de St-Luc, la Commune a cherché du financement externe et l'a obtenu auprès des différents organismes tels que la Loterie Romande, Patenschaft et le Fonds suisse pour le paysage. C'est pourquoi, l'ouvrage a généré un investissement net de CHF 90'000.-.

- *Projet de développement régional (PDR)*

Afin de donner une dernière chance au projet du PDR qui a démarré en 2012, le dossier a été retravaillé entièrement durant cette année dans le but qu'il soit recevable selon les nouvelles directives édictées.

Plusieurs rencontres, soit individuelles, soit collectives, ainsi que deux ateliers participatifs ont été organisés avec les agriculteurs.

Le Service cantonal de l'agriculture s'est impliqué activement afin que ces projets puissent être réalisés, en précisant que leur coût global représentait un peu moins de CHF 10 mio d'investissements prévus dès 2023. Celui-ci a été revu à la baisse mais doit valoriser et promouvoir plus activement les produits issus de notre agriculture.

Un montant de CHF 68'500.- y a été réinvesti cette année. Le dossier a été valablement déposé auprès du Canton et la procédure administrative devrait prendre fin au plus tard au printemps prochain.

Cautionnements

L'assemblée prend connaissance de la liste des cautionnements qui a très peu évolué depuis 2020 et qui s'élève à CHF 7'100'000.-. Cette inertie est principalement due au report des amortissements demandés par les remontées mécaniques auprès des banques.

Garantie de remboursement des crédits LIM

La même situation des cautionnements se retrouve dans les crédits LIM qui sont liés.

CONCLUSION

Il est constaté que la santé financière de la Commune est saine et que le tissu économique local est globalement solide et ce, même si certaines entreprises ont souffert de la pandémie.

Mme Danièle Zufferey remercie le bureau des finances pour son excellent travail, plus particulièrement M. Grégoire Epiney, Responsable du Département communal des finances.

Aucune question de la part de l'assemblée, dès lors le Président passe la parole à Mme Anne-Laure Rey, vérificatrice des comptes.

4.2 Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA.

Mme Anne-Laure Rey, après avoir relevé la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, précise que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2021 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Sur la base de l'audit de la fiduciaire Fidag, voici la synthèse générale des travaux :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier de l'année 2022 paraît assuré ;

selon l'appréciation de la fiduciaire Fidag, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

Par ailleurs, selon les jugements des vérificateurs de comptes, les éléments significatifs sont :

1. Estimation des impôts à recevoir.
2. Détermination des amortissements.
3. Estimation des provisions et des passifs transitoires.

Parvenus au terme de leur mandat, et sur la base des constatations faites au cours de leurs travaux de révision, les réviseurs de comptes de la fiduciaire FIDAG SA déclarent que :

- les comptes de l'exercice 2021, se soldant par un excédent de revenus de CHF 17'669.26 et présentant une fortune nette de CHF 37'225'404.13, sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ;
- les principes adoptés par la Commune en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la Loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 ;
- l'organisation comptable et financière de la Commune est parfaitement adaptée aux besoins et fonctionne bien.

Dès lors, les réviseurs de comptes recommandent d'approuver les comptes tels que présentés

Le Président remercie Mme Anne-Laure Rey pour le travail accompli dans le cadre du contrôle des comptes communaux.

4.3 Approbation des comptes

Au terme de la présentation, l'assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2021 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.



5 Présentation et approbation du règlement communal sur les cimetières

M. Fabrice Ganioz, Conseiller en charge du Culte, présente le règlement communal sur les cimetières qui a été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis le 20 mai 2022 sur le site internet de la Commune.

Il est proposé de ne pas le lire dans sa intégralité mais de donner les explications majeures à l'élaboration de ce document, ce que les personnes présentes acceptent.

Il est tout d'abord précisé que ce règlement a été établi en collaboration avec les Paroisses d'Anniviers qui l'ont par ailleurs approuvé.

M. Ganioz explique à l'assemblée que ce règlement a pour but :

- D'harmoniser l'organisation et l'entretien des cimetières.
- De définir les coûts et de déterminer les responsabilités et compétences.
- De permettre une collaboration plus efficace entre la Commune et les Paroisses.
- De définir également les principes d'utilisation des cimetières qui doivent être identiques dans toutes les Paroisses. Les points principaux sont les suivants :
 - a. Les tarifs
 - b. Les emplacements et aménagements
 - c. Les ornements et l'entretien
 - d. La durée des concessions

Ce document constitue une base légale afin de régler et de justifier les prises de décisions communales. Cela facilitera la mise en œuvre de certaines adaptations et organisations de nos cimetières.

Les emplacements et aménagements sont abordés dans le règlement, à savoir :

- Les emplacements et les dimensions de chaque tombe seront organisés par la Commune en collaboration avec chaque Paroisse.
- Les aménagements tels que chemins, accès, places, plantations sont entretenus par la Municipalité.
- La décoration des tombes incombe aux familles.

Des articles traitent des tombes-columbariums et jardins du souvenir:

- Tombes: les emplacements, les dimensions et le nombre de places dans une tombe ainsi que la durée d'inhumation.
- Columbarium : les dimensions des niches cinéraires ainsi que le nombre d'urne par niche.
- Jardin du souvenir: ce nouvel emplacement créé en 2021 dans chaque Paroisse a pour but de recueillir les cendres des personnes qui le désirent, de déposer les cendres des urnes non réclamées ou provenant de sépultures désaffectées. Le dépôt des cendres ne comporte ni urne ni récipient, ni plaque d'inscription, ni concession.

Il est aussi abordé la notion des ornements des monuments et de leur entretien:

- La pose et la fourniture des croix avec inscriptions sont à la charge des familles.
- Les monuments et pierres commémoratives de grandes dimensions ne sont pas admis.
- Les niches du columbarium sont fermées par une plaque fournie par la Commune.
- Les décorations et photos devront-êtré définis par l'administration.

Enfin il est fait mention de la tarification appliquée :

- Les frais d'inhumation concernant les tombes, le columbarium, les concessions et le jardin du souvenir sont définis dans le règlement.
- La gestion des cryptes ou de l'église pour les visites est de la compétence des paroisses.
- L'incinération est la charge de la famille.

Au terme de la présentation, l'assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

L'Assemblée primaire décide d'approuver à l'unanimité le règlement communal sur les cimetières. 

Ce dernier sera transmis au Conseil d'Etat du Canton du Valais en vu de son homologation.

6 Divers

Le Président donne la parole à l'assemblée.

M. Gaby Solioz se permet d'intervenir à la suite d'un passage au guichet de Vissoie dans le cadre d'une démarche administrative durant laquelle il a relevé quelques disfonctionnements dans l'accueil (pas d'appareil pour cartes bancaires, pas d'assises pour patienter notamment). Le Président s'en excuse et va faire en sorte que ces points soient améliorés.

La parole n'étant plus demandée, le Président adresse quelques mots de remerciements à l'attention de la Secrétaire municipale, Sophie Zufferey, qui cessera son activité à la Commune le 30 septembre 2022, après 21 ans au service de l'administration communale, dont 5 années en tant que Secrétaire générale.

La séance est close à 20h05 et au nom du Conseil municipal, le Président adresse à l'assemblée des remerciements pour leur présence et la confiance témoignée. L'assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié.

David Melly

Président

Sophie Zufferey

Secrétaire communale